

.....

LES MENTIONS RELATIVES AU BAS-SAINT-LAURENT ET À LA GASPÉSIE DANS LES ARCHIVES DE LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON (1834-1910)

PAR JEAN-PIERRE BÉLANGER

RÉDACTEUR EN CHEF DE LA REVUE D'HISTOIRE DE LA CÔTE-NORD
ÉTUDIANT AU DOCTORAT EN HISTOIRE À L'UNIVERSITÉ LAVAL

Cet article forme un autre volet de nos investigations concernant les relations interrégionales entre le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et la Côte-Nord du XIXe au XXe siècle¹. Dans la poursuite des recherches entreprises dans le cadre de notre thèse de doctorat intitulée

Contexte historique et socio-économique de la création et de l'évolution des réserves du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et du Nouveau-Québec, XIXe-XXe siècles..., nous avons été particulièrement appelé à interroger les archives de la Compagnie de

la Baie d'Hudson², qui, de 1834 à 1910, font de fréquentes mentions des relations commerciales des postes de traite et de pêcheries de la Côte-Nord, avec les établissements du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Bien que nos recherches dans ces documents demeurent encore préli-



Le poste de Tadoussac en 1842, d'après une aquarelle de W.H.E. Napier
(Source : Musée McCord, Université McGill.)

minaires (compte tenu de l'ampleur considérable du fonds), nous pouvons attester l'existence d'un vaste réseau d'échanges nord-sud, tant en ce qui a trait aux activités commerciales de la Compagnie sur la Rive-Sud, qu'à ses relations avec ses concurrents bas-laurentiens et gaspésiens, et avec les Amérindiens des deux rives (Micmacs, Malécites et Montagnais). Dans cette recherche, nous avons surtout puisé dans les livres de correspondance et les journaux des différents postes, ainsi que dans les rapports de district. Enfin, soulignons que l'intérêt de cette étude est évident, du fait que les archives consultées n'ont jamais été exploitées systématiquement (du moins jusqu'à tout récemment) par les chercheurs, et que leur interrogation s'est limitée jusqu'ici à la perspective de la traite des fourrures et des relations et des politiques envers les Amérindiens, sans que la dimension interrégionale des activités commerciales de la Compagnie (particulièrement entre le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et la Côte-Nord), n'ait été davantage illustrée.³

1. UNE ESCALE AU BAS-SAINT-LAURENT

1821. La Compagnie de la Baie d'Hudson vient de fusionner avec son ancienne rivale, la Compagnie du Nord-Ouest, qui, depuis 1802, détient un bail de location de vingt ans sur les Postes du Roi. Logiquement donc, ce territoire qui s'échelonne de l'Île-aux-Coudres jusqu'au Cap-des-Cormorans, près de Sept-Îles, devait revenir à la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui a conservé son ancienne raison sociale. Or, par erreur stratégique sans doute, l'entreprise laisse échapper, en 1822, le renouvellement du bail des Postes, entre les mains du marchand de Québec John Goudie, qui s'en empare moyennant un loyer annuel de 1200 L⁴, contre les dérisoires 400 L offerts par la Compagnie⁵. Cela n'empêche pas celle-ci de louer, cette même année, pour des raisons tout aussi obscures, les seigneuries de Mille-Vaches, des Îlets et de la Terre Ferme de Mingan⁶. La Compagnie de la Baie d'Hudson réalisera son erreur: les Postes du Roi, et principalement, le Saguenay, permettent d'assurer la maîtrise des voies navigables vers la Terre de Rupert (Baie d'Hudson), où l'entreprise exerce ses activités les

plus lucratives, en plus d'écarter, grâce à la juridiction exclusive assortie à la location de son bail, les visées d'éventuels concurrents.

En juillet 1831, la Compagnie de la Baie d'Hudson recouvre donc son monopole sur l'exploitation des Postes du Roi, mais elle le paie cher: 25 000 L, somme fort onéreuse pour l'époque, et ce, afin d'éliminer la vive concurrence de l'associé (dès 1824) et successeur (depuis 1828) de John Goudie, William Lampson.⁷

C'est donc en 1831 qu'est inaugurée la juridiction exclusive de la Compagnie sur les Postes du Roi, et par voie de conséquence, sur les établissements du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, opérés jusqu'alors par la Compagnie du Nord-Ouest. Dès le milieu des années 1840, le Bas-Saint-Laurent (et plus particulièrement Rivière-du-Loup et Rimouski), semble être devenu une importante plaque tournante pour les autorités de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Il s'agit en quelque sorte d'un relais, qui permet d'accélérer sensiblement les opérations administratives de l'entreprise. Plusieurs documents d'archives en font foi: ainsi, en septembre 1846, le facteur en chef de Tadoussac (siège social des Postes du Roi jusqu'en 1849), George Barnston, se rend sur la «Rive-Sud» (South Shore) avec trois employés et le commis Charles Jordan⁸. Le journal du poste ne nous apprend pas toutefois à quelle fin: est-ce pour y négocier des fourrures, procéder au recrutement d'engagés ou pour rencontrer quelque autre dirigeant de la Compagnie? Toutes questions que les documents d'archives consultés laissent en suspens. Les sources subséquentes sont cependant plus loquaces. Par exemple, dès le milieu des années 1860, on constate que le gérant de Betsiamites (devenu le nouveau chef-lieu des Postes du Roi en 1855, après celui des Îlets-Jérémie, de 1849 à 1854), William Church, est parti sur la Rive-Sud pour y transiger des fourrures⁹. La question est maintenant de savoir à quel endroit et auprès de quel groupe d'Amérindiens. La première interrogation est la plus aisée à trancher (nous répondrons à la seconde



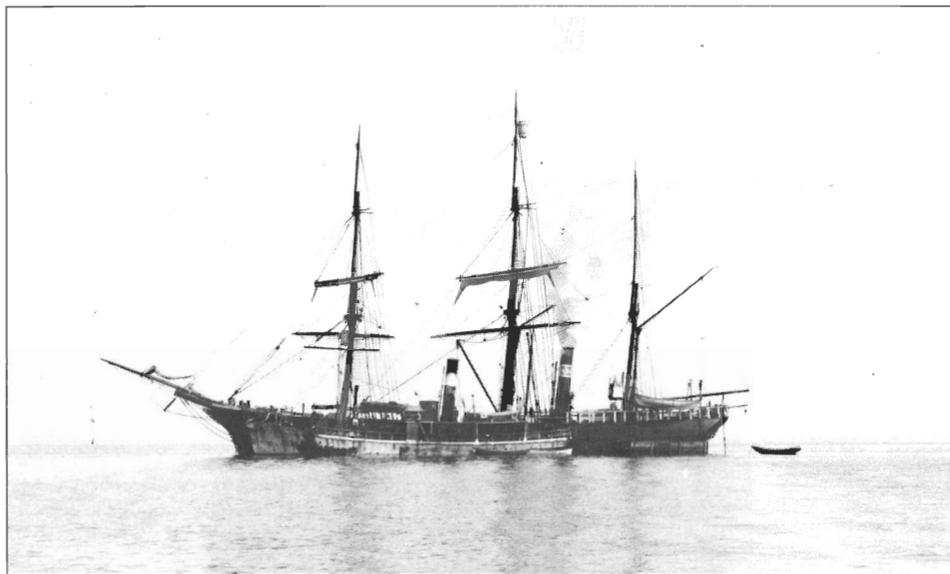
Un des concurrents de la Compagnie de la Baie d'Hudson à Betsiamites au début du siècle, Francis Poulin, installe son commerce à Rimouski. Selon Mgr N.A. Labrie, il s'agirait alors du «plus gros marchand» de la localité, d'où il continuerait de desservir les postes de la Côte-Nord échelonnés de Betsiamites à Sept-Îles.
(Source : Coll. Société historique de la Côte-Nord.)

dans une section ultérieure de cet article). En effet, le 14 novembre 1868, dans un désir d'obtenir plus de détails sur les provisions dont il aurait besoin pour l'hiver, le négociant principal Donald Smith de Lachine (le futur Lord Strathcona, qui a joué un rôle actif dans la création du Manitoba), invite le gérant William Church de Betsiamites à se rendre au Bas-Saint-Laurent pour y finaliser certaines opérations administratives. Car ainsi qu'il l'indique:

*...and if you can conveniently proceed to Riviere du Loup anytime between the 22th and 30th instant, I should be glad to meet you there to confer with you regarding the conduct of the business under your charge.*¹⁰

Il est donc plausible que lors de son précédent voyage, le facteur Church y ait négocié des fourrures avec les Malécites, bien que les sources consultées s'avèrent peu explicites à cet égard. Rivière-du-Loup semble aussi représenter, à l'époque, un important «relais» des opérations de la Compagnie. Cela paraît de toute évidence s'expliquer par la position géographique privilégiée de la localité, située plus ou moins à mi-chemin entre le siège social du Département de Montréal (créé en 1826), à Lachine, et le poste de Betsiamites. Deux jours après sa première demande, le négociant principal Smith récidive en priant le facteur Church de l'aviser par télégraphe de son éventuelle visite à Rivière-du-Loup (Fraserville à l'époque), et lui recommande, le cas échéant, d'apporter avec lui le journal et les états de compte du poste, et ajoute: *«If you find it impossible to go to Riviere du Loup you will require to submit Cash Account since 1st June, here after sending regular Cash Statements»*.¹¹

Rimouski n'est cependant pas laissée pour compte, car la même année, le commis de Betsiamites John Cummins signale, le 9 mars, qu'à des fins toujours administratives, *«I will cross to Rimousky (sic) to meet (sic) Mr Church the 20th of April»*.¹²



Un baleinier dans la baie de Sept-Îles vers 1912.

(Source : Coll. Société historique de la Côte-Nord, Fonds Émile Jauffret.)

D'autres activités commerciales de la Compagnie de la Baie d'Hudson sont aussi l'occasion d'un séjour sur la Rive-Sud. Ainsi, à l'instar de Québec et Tadoussac, il semble qu'on s'y soit approvisionné en foin par goëlette¹³. Pour des raisons qui nous sont inconnues, les archives du poste de Betsiamites attestent la traversée, en avril 1867, d'un certain Dubé (probablement un engagé), depuis Rimouski à bord d'une barge, qui mentionne que le fleuve est désormais libre de glaces¹⁴. Bien que ce ne soit pas très fréquent, il appert également que la Compagnie ait recruté des engagés de Rimouski pour les saisons d'hiver et d'été. Ainsi, en 1847 des engagés de cet endroit reçoivent une avance de 110,14 L (l'équivalent de 27,54 \$), pour la pêche au saumon sur la rivière Betsiamites, à la suite du désistement de l'engagé «Vallé»¹⁵. Or, il semble que cette pratique était plutôt déconseillée, si l'on se fie à un lettre que le dirigeant James Watt expédie de Lachine au gérant Colin Rankin des Ilets-Jérémie en juin 1855. Car comme il l'affirme: *«In the meantime it does not appear to me necessary you should go over to Rimouski for the express purpose of hiring winterers nor do I think the plan is a good one»*. Le négociant principal Watt suggère plutôt à son subalterne de s'en procurer localement à Sept-Îles et Mingan¹⁶. Ce qui va d'ailleurs dans le sens d'une affirmation

du commis Alexandre Comeau de Mingan, consistant, en 1855, à favoriser la candidature d'engagés (pour la saison estivale, cette fois), de Baie Saint-Paul, présumés plus expérimentés que ceux de Berthier¹⁷. À d'autres occasions, on privilégiera aussi la main-d'oeuvre de la région («Countrymen»), si ce n'est des Écossais¹⁸ des «Highlands» ou des Orcades, qui forment, il importe de le souligner, la majorité des effectifs des agents de la Compagnie. Les engagés de Rimouski paraissent donc jouir, de l'avis des autorités de l'entreprise, d'une piètre réputation, bien que les archives consultées ne nous permettent pas d'en identifier précisément les causes. En dépit de ce préjugé défavorable, des employés continuent de cultiver des relations privilégiées avec des résidents bas-laurentiens. C'est le cas de l'engagé Théodile Savard de Godbout, qui après avoir réclamé en vain en 1855, une augmentation de ses gages et l'assurance de ne pas être déplacé ailleurs¹⁹, doit essuyer un refus catégorique à sa demande d'obtenir les services de Pierre Bernier de l'Île Verte (probablement pour les fins de la pêche au saumon). À cet égard, la réponse du négociant principal James Watt ne laisse place à aucune discussion: *«Savard's request cannot be complied with in sending down from Green Island Pierre Barnier (sic), wife & family»*²⁰.

D'autres mentions, si elles sont plus ponctuelles et accidentelles, n'en témoignent pas moins de relations fréquentes entre les postes de la Côte-Nord et le Bas-Saint-Laurent. C'est ainsi qu'en juillet 1858, quelques mois à peine avant la fermeture de l'établissement de Tadoussac, un contrat de construction intervient entre l'Amérindien Jos Mapisipie (sans doute un engagé de la Compagnie) et l'entrepreneur Pierre Poirier du comté de Rimouski, en vue de l'érection d'une maison à cet endroit. Car comme le stipule le document:

Contract for Building (...) the seventeenth day of July one thousand eight hundred & fifty eight by & between Pierre Poirier of the county of Rimouski on the one part & Jos Mapisipie of the county of Tadoussac (sic) on the other in those words offorms & signed to erect builds. & furnish Materials for a building house 24 foot by 18 ²¹.

On l'observe, en dépit de la mauvaise réputation dont sont victimes les engagés de Rimouski, la Compagnie de la Baie d'Hudson n'hésite pas à l'occasion, lorsqu'elle y trouve son intérêt, à recourir à des intermédiaires bas-laurentiens. La même situation prévaut dans le cadre de la traite des fourrures, ainsi que nous pourrions le constater plus loin.

Des circonstances plus dramatiques illustrent le développement croissant d'infrastructures de télécommunications dans le Bas-Saint-Laurent. En 1845, une lettre du facteur Alexandre Comeau des Îlets-Jérémie, adressée au secrétaire de la société maritime Lloyds, William Dodson, permet de témoigner du naufrage des goélettes *Sir Richard Jacson* et *Jane Morrison* au large des battures de Manicouagan, dans la nuit du 1er au 2 décembre. À cette occasion, souligne en effet le commis, le *Jane Morrison*

discharged his pilot much above the Bic Light although, however, he lost his ship much below Ground. I remark this in consequence of information which reached me of eleven vessels having been saved by following one who had a pilot in the gales

droves the «European» ashore at Portneuf. This pilot took them all to an anchor under Bic. I stand where the twelve vessels rode out in safety ²².

En 1874, la présence d'une station télégraphique à Rimouski sert les fins des dirigeants de la Compagnie, alors que le facteur en chef de Betsiamites, James Watt, se rend à Rimouski télégraphier à Montréal son urgent besoin d'un remplaçant pour le maître de poste de Sept-Iles, David Irvine, atteint d'une grave maladie à l'âge de 67 ans ²³.

De même, la création du Diocèse de Rimouski, le 15 janvier 1867, avec l'instauration des premiers services de santé qui en découlent, semble profiter à la Compagnie. C'est ainsi que le 2 mai 1868, une lettre de Montréal du négociant principal E.M. Hopkins, évoque le rétablissement de l'enfant du gérant Church de Betsiamites après son retour de Rimouski, où il aurait été «hospitalisé» ²⁴. En octobre suivant, son prédécesseur Colin Rankin fait état que «*Mr Fortescue (le commis de Betsiamites) returned from Rimouski after a stay of 6 days*». Celui-ci paraît également s'y être rendu pour raisons de santé, car le dirigeant souligne qu'il en est revenu «pauvrement, mais à temps» ²⁵.

Les opérations commerciales de la Compagnie de la Baie d'Hudson avec le Bas-Saint-Laurent font donc l'objet de mentions fréquentes dans les archives de l'entreprise au XIXe siècle. Mais au-delà de ces activités strictement administratives, ces relations commerciales ou autres sont loin de s'exercer à sens unique, comme en témoigne la vive concurrence que certains marchands et pêcheurs bas-laurentiens et gaspésiens livrent à la Compagnie depuis le milieu du siècle dernier.

2. LES CONCURRENTS BAS-LAURENTIENS ET GASPÉSIENS

À la faveur de l'ouverture des Postes du Roi en 1842 au peuplement libre, la Compagnie de la Baie d'Hudson se voit progressivement contester sa juridiction

exclusive sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord. En 1853, c'est au tour (avec la promulgation du premier d'une série d'«Actes des Pêcheries») de la seigneurie de Mingan d'être envahie par de nouveaux noyaux de peuplement. Dès lors, le mouvement peut difficilement être interrompu: pêcheurs gaspésiens et madelinots s'installent de 1853 à 1857, souvent en dépit de la résistance obstinée, voire «illicite» des agents de la Compagnie, tant à Sheldrake, Magpie, Rivière Saint-Jean, Longue-Pointe de Mingan, Pointe-aux-Esquimaux (aujourd'hui Havre Saint-Pierre), Natashquan et Aguanish. Mais avant même que les pêcheurs ne s'installent en permanence, pavant ainsi la voie aux compagnies de pêche morutière Robin, LeBouthillier, Fruing et Collas de 1855 à 1876, la concurrence ponctuelle de marchands bas-laurentiens et de pêcheurs gaspésiens s'inscrit dans un contexte de rivalité incessante et exacerbée.

D'après les archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson, de petits trafiquants («*Petty traders*», comme les désignent les agents) originaires du Bas-Saint-Laurent, lui livrent une vive concurrence en courtisant les Amérindiens rattachés à ses postes de traite. Bien que peu de documents en fassent foi avant le milieu des années 1860, il semble que des marchands bas-laurentiens s'y soient aussi rendus afin d'y négocier des fourrures de la Rive-Sud. C'est ce que stipule le commis de Betsiamites en mai 1866, alors que: «*a man came from Rimousky (sic) with furs and some more 125 Moose Skins handed 7 Each for Moose Skins*», tout en spécifiant que la Compagnie «*would not purchase them*» ²⁶, sans doute parce que le prix exigé s'avère trop prohibitif. Ce qui contredit quelque peu la réputation relativement surfaite du Bas-Saint-Laurent de ne constituer qu'un faible réservoir de fourrures. Bien que ce constat s'applique aussi à la Gaspésie, l'agent de Sept-Iles (probablement James A. Wilson), dans une réponse à un questionnaire de la Compagnie, affirme ce qui suit dans son rapport de 1885-86.

The South Shore of the Gulf of St-Lawrence produce good Bears, Beavers, Fishers, Otters & Mink and Martins which are of an inferior quality to the North Shore fur (...).

From riviere du Loup down to Gaspé, the country is rich in furs.

Devant la concurrence effrénée des petits trafiquants de Québec et de la Rive-Sud qui vont rencontrer les Montagnais à l'embouchure des rivières²⁷ - et qui placent la Compagnie dans une position désavantageuse du fait qu'ils n'achètent que les fourrures de meilleure qualité, n'octroient aucun crédit et n'ont pas à entretenir des postes de traite permanents²⁸ - les autorités de l'entreprise réagissent en munissant leurs établissements de marchandises davantage diversifiées, destinées à y attirer leur clientèle. Comme le prescrit en 1844 le gouverneur Sir George Simpson, dans une lettre à George Barnston:

It would be well to provide for sale shops of Tadoussac & Jeremie of such articles as are likely to be demand both by Whites & Indians. These shops would be well stocked in useful & attractive goods & if they be properly attended to, peddlers from the South Shore will not find it to their interest to compete with us ²⁹.

Le gouverneur récidive d'ailleurs l'année suivante, en affirmant à son interlocuteur que:

The plan of establishing retail posts at different points in the Kings Posts, appears to me the best mode of protecting the trade, and the ample supply of goods, groceries & (...) will I think enable you to undersell any traders from the South Shore, or others who may endeavour to interfere with us ³⁰.

Autre type de réaction, le facteur de Sept-Iles recommande en 1885-86 de réagir énergiquement à cette concurrence, en exerçant non seulement «la plus grande vigilance» dans la récolte des fourrures des chasseurs montagnais, mais en soutenant la fondation d'un établissement à Métis «from which he could (l'agent nommé à cet endroit) constantly visit the

different villages and settlement to the East, West and South. The business would of course be entirely cash». La suggestion du commis s'inscrit ainsi dans la continuité des agissements de ses collègues Church et Scott qui, environ vingt ans plus tôt, ont rapporté de la Rive-Sud plus de 1 000 \$ de fourrures³¹. De la sorte, les petits trafiquants, selon le raisonnement de l'agent, seraient pris à leur propre jeu: la Compagnie de la Baie d'Hudson adopterait ainsi leur double stratégie consistant à transiger à la fois des fourrures sur les deux rives, et en ne concédant aucun crédit. Cependant, nous ignorons quelles suites furent données à cette suggestion, car nous ne retrouvons plus de mentions depuis lors de l'éventuelle fondation d'un établissement à Métis ou ailleurs sur la Rive-Sud.

On l'aura deviné, loin de s'atténuer avec l'abolition du monopole de la Compagnie sur les Postes du Roi en 1842, la concurrence des marchands bas-laurentiens ne fait que s'accroître. Par exemple, en 1889, le gérant Watt de Betsiamites en est conscient lorsqu'il atteste la présence d'un de leurs agents à Mille-Vaches (aujourd'hui Saint-Paul du Nord) et exprime son intention «to open larger connections this fall with South Shore hunters». Toutefois, il pourrait ne s'agir là que d'un vœu pieux, car le facteur avoue aussitôt son incapacité de quitter le poste de Betsiamites pour l'instant³².

Au-delà de la menace que représente cette concurrence pour la rentabilité de ses établissements, la Compagnie de la Baie d'Hudson voit d'un mauvais oeil les petits trafiquants qui fournissent de l'alcool aux Amérindiens. Comme l'officier inspecteur Peter McKenzie le révèle en 1890, dans une tournée des districts du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Betsiamites et de Mingan, «the majority of them are very fond of ardent spirits, of which they procure as much as they can from the South Shore». Et l'inspecteur d'ajouter:

This is a source of great annoyance to the Officer in charge of the Post, for the Indians when intoxicated come to the Store and even to the house and pester the life out

of him. The Indian Agent who lives on the Reserve is absent when all the Indians are down from the Interior, and so far has not taken any steps to have these dealers in liquors punished ³³.

Cette tradition n'est certes pas nouvelle, car en août 1857, le surintendant du Service des pêcheries Richard Nettle, de passage à Betsiamites, dénonce cette pratique, alors que des Micmacs présents à cet endroit pour y exploiter le saumon, s'y seraient «ennivrés, ayant obtenu des boissons fortes d'une goélette qui était arrivée de la Rive-Sud». Quant à la Compagnie, elle se refuserait désormais à livrer de l'alcool aux Amérindiens, à la suite des pressions des missionnaires³⁴. Encore en 1881 et 1889, l'agent de la réserve déplore que des Montagnais se soient rendus à Rimouski pour se procurer de l'alcool³⁵.

Même au début du XXe siècle, la rivalité des marchands de la Rive-Sud se poursuit, alors que l'assistant-commissaire Alexander Milne prévient en 1906, lors de son séjour à Sept-Iles, le commis George M. Ross, de «demeurer sur ses gardes» en regard des fourrures des petits trafiquants de Québec et de la Rive-Sud³⁶.

Pour leur part, les marchands de la Gaspésie ne restent pas sur la touche, puisqu'en 1908, la *Gaspé Lumber and Trading Co.* aurait ouvert un magasin à Sept-Iles, aux côtés des autres concurrents de la Compagnie³⁷.

Dans la seigneurie de Mingan, ce sont les goélettes des pêcheurs gaspésiens et madelinots qui semblent représenter la menace la plus sérieuse. En effet, avant même son ouverture au peuplement en 1853 et la suppression de la juridiction exclusive de la Compagnie de la Baie d'Hudson sur les rivières à saumon en 1858, ceux-ci n'hésitent pas, en plus d'exploiter les pêcheries de morue, de baleine et de saumon, à transiger des fourrures et de l'huile de loup-marin avec les Montagnais, au mépris des instructions des agents de la compagnie³⁸. Ils se joignent ainsi aux équipages des goélettes de Halifax et des États-Unis, qui

vont parfois jusqu'à se livrer à des actes de vandalisme sur les établissements de la Compagnie³⁹.

Le premier épisode dont nous retrouvons une mention remonte à 1844, alors que le commis de Sept-Iles, Alexander Robertson, dénonce dans un rapport, l'intrusion de goélettes baleinières de Gaspé qui s'adonnent à la pêche dans la baie depuis quelques années sans le consentement de la Compagnie. En effet, précise l'agent, l'entreprise serait désireuse de maintenir sa juridiction exclusive sur l'exploitation de cette ressource⁴⁰. Bien que nous ne connaissions pas d'autres exemples d'incursions de baleiniers de la Gaspésie sur le territoire de la Compagnie depuis cette date, nous pouvons présumer que son opposition a généré peu de résultats, si l'on se fie aux nombreuses expéditions de goélettes gaspésiennes dans la seigneurie de Mingan pour les fins de la pêche à la morue et au saumon depuis 1845.

Ainsi, le 10 octobre de cette année-là, l'agent Donald Smith de Mingan témoigne que trois goélettes de Gaspé ont pénétré dans la rivière Natashquan durant l'été afin de se livrer à la pêche au saumon. À cet égard, l'épisode est mouvementé. Défiant les instructions du commis Isbister qui les aurait priés de quitter l'endroit, les pêcheurs gaspésiens y seraient demeurés jusqu'à la mi-août. Or, les pêcheurs auraient pris ensuite la direction de la rivière Saint-Jean pour y entreprendre la pêche à la morue. C'est alors que, désireux d'éviter un renouvellement de la première incursion, l'agent de Mingan se rend personnellement sur les lieux, et, assisté de cinq engagés armés, somme la trentaine de membres d'équipage des quatre navires de regagner leurs pénates. Le pire put être évité, non sans que les pêcheurs aient menacé les employés de la Compagnie de présenter, par l'entremise du député de Gaspé Robert Christie, une pétition au gouverneur général, destinée à justifier leurs prétentions sur le territoire de la Seigneurie. Ils auraient d'ailleurs ouvertement qualifié les employés de la Compagnie de «*pirates*»⁴¹. Or, leur requête semble avoir été

sans lendemain, jusqu'à ce que le député Christie obtienne l'adoption de l'*Acte des Pêcheries* de 1853, «*permettant à tout sujet britannique d'ériger à terre toutes les constructions nécessaires à la pêche*»⁴². Mais dans l'immédiat, la pétition des pêcheurs paraît condamnée à l'échec. Une lettre du facteur Smith de Mingan adressée à son supérieur de Tadoussac, le 2 mars 1846, en fait foi. Pourtant, les objections de la Compagnie ne devaient pas avoir pour résultat de mettre un terme aux incursions des pêcheurs gaspésiens, car dans la même missive, le commis mentionne que la goélette «*Airst*», placée sous le commandement d'un dénommé Baker, est revenue sur la côte à la fin d'octobre avec un équipage de six hommes. Les pêcheurs auraient alors pénétré dans la baie de Kégashka, située à quatre lieues (22 km) à l'ouest de Musquaro, sur la Basse-Côte-Nord, avec l'intention de s'y installer pour l'hiver. Ils auraient même entrepris d'y bâtir une maison. Pour justifier leur intrusion, les Gaspésiens invoquent les limites fixées en 1832 par l'arpenteur Joseph Bouchette, selon lesquelles la Seigneurie s'étendrait de la Pointe Saint-Charles, près de Sept-Iles, à la rivière Aguanus. Or, de l'avis de

l'agent Smith, il s'agirait là de fausses prétentions incompatibles avec le bail original de la Compagnie. Le commis exprime donc la nécessité que l'on reconfirme les «*droits incontestables*» de l'entreprise, et rappelle à cet égard le précédent survenu quatre ans auparavant, alors que la même goélette pénétrait dans la rivière Magpie, pour s'y adonner à la pêche à la morue, au saumon et à la truite et, soupçonne le facteur, «*sans nul doute*» au trafic de l'huile de loup-marin avec les Amérindiens. En dépit des sommations du commis de Mingan George Ross, l'équipage aurait alors persisté dans son intrusion, (by) «*declaring that they had an equally good right as the Company in any river on the Seigniorie*». Pour éviter une répétition de ces procédés, le facteur Smith réitère sa recommandation à l'effet d'établir une garde côtière, destinée à atteindre «*le double objectif de protéger la traite, et de surveiller les agissements des pêcheurs*», sur une étendue de 70 lieues de littoral⁴³.

Mais l'affirmation que la présence, même fréquente, de pêcheurs gaspésiens dans la seigneurie de Mingan constitue une si grande menace pour les activités



Montagnaise et son enfant devant une tente de toile et d'écorce, vers 1920
(Source : Coll. Frank G. Speck, American Philosophical Society Library.)

de traite de la Compagnie avec les Amérindiens, mérite d'être interrogée. En effet, le 15 octobre 1845, Donald Smith, tout en admettant que les pêcheurs de Gaspé sont plus enclins que les Amérindiens à acquérir des peaux de loup-marin, précise que cela peut surtout s'effectuer sous forme de troc, leurs disponibilités financières leur permettant rarement d'entreprendre ces transactions au comptant⁴⁴.

Les incursions des goélettes gaspésiennes semblent se poursuivre au cours des années subséquentes, si l'on se fie aux archives de la Compagnie. Ainsi, en avril 1852, des Amérindiens témoignent au successeur de Donald Smith, Alexandre Comeau, de la présence à Sheldrake de pêcheurs de Gaspé qui y ont laissé à l'automne un bateau et de l'équipement de pêche⁴⁵. En juin 1853, le commis de Sept-Iles, Donald Henderson, expulse un pêcheur de Gaspé de la rivière Moisie, qui s'affairait à y poser des filets, et le 26 septembre, une goélette de Cap-Chat, qui a subi une avarie, est ancrée dans la baie⁴⁶. Un an plus tard, le Montagnais *NAPESH*, de retour de la rivière Manitou, souligne le passage aux environs du 15 avril, d'une barge de Gaspé à cet endroit⁴⁷. Mais leurs allées et venues ne s'exercent pas toujours au profit des pêcheurs gaspésiens. Ainsi, le 8 novembre 1854, le journal du poste de Sept-Iles y atteste la présence du Montagnais Laurent Vollant, accompagné d'un membre de l'équipage d'une goélette des Iles-de-la-Madeleine naufragée aux Iles Caouis, près de Pentecôte⁴⁸. Par contre, en juin 1855, l'agent Comeau de Mingan, après avoir été informé par son tonnelier de la présence d'une goélette de Gaspé dans la rivière de Saint-Jean (où son équipage aurait érigé ses installations), entreprend de l'en déloger avec l'aide de ses engagés et de quelques Amérindiens, dont il déplore toutefois la collusion avec les pêcheurs⁴⁹. En septembre, leur concurrence s'étend à Sept-Iles, alors que l'agent William Stewart dit craindre, dans une lettre au négociant principal James Watt, que les pêcheurs de Gaspé qui ont placé des filets dans la rivière Moisie, ne s'installent en permanence et ne devien-

nent ainsi des «squatters» susceptibles de s'immiscer dans la traite des fourrures avec les Montagnais. À cet égard, le commis impute la diminution des captures de saumon dans la rivière à la présence des pêcheurs gaspésiens⁵⁰. Leur récolte est cependant moins reluisante l'année suivante, car on peut lire dans le journal du poste, le 30 juin 1856: «*a gaspé vessel arrived from below we learnt from on board that WATSHISHOE had caught very little salmon when they left*»⁵¹.

C'est certes dans le journal du Poste de Sept-Iles que les mentions sont les plus abondantes. Ainsi, en septembre 1856, une goélette de la *Charles Robin Co.* prend possession d'un chargement de morue⁵², alors que le 26 avril 1857, deux goélettes de Matane y sont signalées. Encore le mois suivant, deux goélettes de «Gaspé» (dans tous les cas, on parle de Gaspé, mais il pourrait tout aussi bien s'agir de Paspébiac ou d'ailleurs en Gaspésie), d'une capacité de 160 barils, s'y amènent pour la pêche à la morue, en dépit des protestations de l'agent William Stewart. Le 1er juin, celui-ci se plaint même que les pêcheurs ont mis le feu à la forêt et mis le poste en péril... Cinq jours plus tard, quelques vaisseaux de la Rive-Sud sont repérés dans la baie pour y pratiquer la pêche à la morue⁵³, et, le 5 juillet, une goélette de Gaspé y est aussi présente suivie, le 23 août, d'un navire de la *Charles Robin Co.* venu y prendre un chargement de morue sèche⁵⁴.

Mais malgré ses objections, la Compagnie de la Baie d'Hudson ne peut bientôt plus retarder l'inévitable. En effet, en 1853, la seigneurie de Mingan est devenue accessible au peuplement, de sorte que l'entreprise britannique voit s'effriter un à un ses derniers privilèges. Une lettre du facteur Donald Henderson datée de mai 1856, en témoigne avec éloquence:

*Some People as I have already mentioned the last summer from the McDellen Islands (sic) have established themselves on the Seigniorie about Notasquan (sic) and as far as I can learn they have been intercepting the Indians this winter*⁵⁵.

Pour couronner le tout, en 1858, la promulgation d'un nouvel «Acte des Pêcheries» met, du moins officiellement, un terme à la juridiction exclusive de la Compagnie de la Baie d'Hudson sur les rivières à saumon de la Moyenne et Basse-Côte-Nord. Bien qu'elle parvienne par la suite à rétablir sa suprématie sur 21 emplacements de pêche entre les rivières Saint-Jean et Aguanus, grâce à la location de baux d'une durée de neuf ans⁵⁶, la compagnie devra désormais composer avec la concurrence établie dorénavant «à demeure» sur le territoire. L'entreprise en a d'ailleurs, à l'époque, déjà fait les frais: en effet, en 1859, la Compagnie procède à la fermeture des postes de Tadoussac, des Ilets-Jérémie, de Godbout et de Sept-Iles (réouvert toutefois sur un autre site en 1870), ne conservant plus que ceux de Betsiamites et de Mingan, comme bases principales de ses opérations.

3. MICMACS, MALÉCITES ET MONTAGNAIS

Les archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson commentent souvent la présence des Amérindiens, tant Montagnais que Micmacs et Malécites. Parmi ces deux derniers groupes, les Micmacs de la Gaspésie attirent le plus l'attention. Ceux-ci disputent aux Montagnais, depuis la fin du XVIe siècle au moins, l'exploitation des rivières à saumon de la Côte-Nord.

À cet égard, des mentions, souvent épisodiques et ponctuelles, peuvent être signalées. Dès 1834, le journal du poste de Mingan atteste la présence à l'île d'Anticosti, de Micmacs venus y pratiquer la chasse au loup-marin d'été⁵⁷. On les y retrouve encore en 1845-46, mais cette fois pendant l'hiver, ainsi qu'en fait foi l'agent Donald Smith de Mingan à son supérieur George Barnston, le 2 mars 1846:

Some Micmack indians who had passed one or two winters on Anticosti, touched here (Mingan) last Fall on their way to Green island, and stated the cause of their leaving to be that they apprehended,

from the embarrassed state of Mr. Corbet's affairs (le concessionnaire d'Anticosti), that they should not be recompensed for their service, alleging that so deeply indebted was he in Quebec that he could not show himself there. For the truth of this statement I of course do not reach merely giving it as reported to me: but as it may correct I should recommend that an eye to be had to that Island; as I am convinced it would be a most valuable acquisition ⁵⁸.

De fait, la Compagnie de la Baie d'Hudson entreprend bientôt des démarches, et ce dès 1851, afin de sous-louer l'Île d'Anticosti pour les fins de la chasse au loup-marin et de l'ours noir, négociations qui passent pour être concluantes⁵⁹. Le territoire de prédilection des Micmacs semble alors situé sur le littoral entre Mingan et Natashquan, bien qu'on constate leur passage aux rivières Betsiamites et Laval (près de l'actuelle Forestville), respectivement en août 1857 et 1860⁶⁰. En 1857, le rapport du surintendant des Pêcheries Richard Nettle, est révélateur des sentiments des Montagnais à l'endroit des Micmacs:

Durant ces dernières années, les sauvages (sic) ont fait la pêche au dard, principalement les Micmacs, qui, après avoir détruit la pêche du saumon sur la rivière Ristigouche et d'autres rivières sur la Rive-Sud, s'avancent maintenant sur la rive nord pour y exercer les mêmes dépradations. Je suis arrivé à Bersimis très à propos, attendu qu'une centaine de sauvages (sans compter les femmes et les enfants) étaient assemblés en cet endroit, à

leur mission, et que conséquemment j'eus l'occasion de leur expliquer les dispositions de la loi relatives à la pêche au dard.

Avec les Montagnais, j'eus bien peu de difficultés, mais les Micmacs étaient disposés à user de violence (...). Quelques-uns étaient absolument féroces, et je m'aperçus qu'ils étaient enivrés (...). Le lendemain, ils étaient plus pacifiques (...).

Le lendemain les Micmacs partirent pour l'Île Verte (...).

*Les Montagnais furent bien contents de mon arrivée, attendu qu'elle hâta le départ des Micmacs qui ne sont pas aimés du tout des sauvages (sic) de la Côte-Nord.*⁶¹

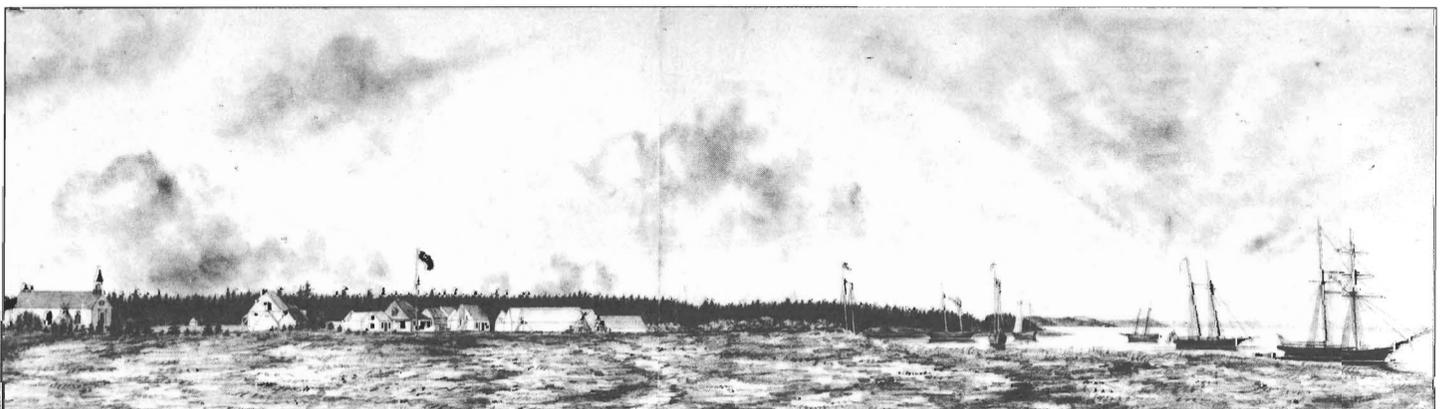
À l'instar des Montagnais, les autorités de la Compagnie de la Baie d'Hudson n'apprécient guère les «vertus» micmaques, comme l'atteste le commis Comeau des Îlets-Jérémie en janvier 1847, en déplorant leur influence, de même que celle des Abénaquis, sur les Montagnais. Il ne va du reste pas sans assimiler celle-ci à une véritable «contagion»:

The Kings Posts Indians have now fully acquired the Abanakis & Mickmac dishonesty, and resort to where they can run up a fresh score to which means they get treble payment in most case for their Furs ⁶².

Au crédit des Micmacs, on doit reconnaître qu'ils sont victimes à l'époque des nombreux empiètements blancs sur

leurs territoires et de la dépossession de leurs rivières à saumon, particulièrement depuis le milieu du XVIIIe siècle, avec l'installation de colons acadiens et loyalistes, entre autres, ce qui contribue à restreindre leurs activités à la seule chasse, au détriment de la pêche qui a constitué jusqu'alors la base essentielle de leur subsistance. Résultat ultime de ce processus, des réserves sont créées à Restigouche et Maria en 1853⁶³. Devant la spoliation de leurs ressources traditionnelles, les Micmacs sont donc réduits à chercher ailleurs les sources de leur subsistance. L'importance qu'a jadis revêtu la pêche côtière et au saumon dans l'économie micmaque paraît même expliquer, dans une certaine mesure, l'affirmation d'un responsable de la Compagnie, qui prétendait, en 1866, au sujet des Amérindiens de la Rive-Sud: «*There are a few Indians in this region, but they not live as hunters*» ⁶⁴.

Quoi qu'il en soit, la présence des Micmacs continue d'être attestée dans les archives de la Compagnie jusqu'à la fin du XIXe siècle. En 1858, on relève le nom de «*Nicolas (Mickmac)*» dans la liste des avances consenties aux Amérindiens de Godbout⁶⁵, et, l'année suivante, ceux de Nicholas et Noël, tous deux désignés comme Micmacs⁶⁶. Encore en 1889, on y fait référence, alors que le nom de «*Charles Michmach*» apparaît dans la liste des dettes autochtones du poste de Mingan⁶⁷. Néanmoins, ceux-ci sont évincés de l'exploitation du loup-marin sur l'Île d'Anticosti après son acquisition par le chocolatier français Henri Menier en 1895.



Goélettes dans le havre de Mingan en 1859, d'après une aquarelle de N. Têtu. À l'arrière-plan, le poste de traite.
(Source : Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson, Archives provinciales du Manitoba.)

En plus de cette chasse, des Micmacs de Gaspé sont employés à bord de baleiniers dans le golfe Saint-Laurent jusqu'au détroit de Belle-Isle à la fin du siècle dernier⁶⁸.

Les mentions relatives aux Malécites du Bas-Saint-Laurent sont cependant moins explicites. Des pistes laissent toutefois suggérer leur présence. En 1844-45, des commentaires adressés par les agents des Ilets-Jérémie et de Mingan, Alexandre Comeau et Donald A. Smith, à l'invitation du facteur en chef de Tadoussac George Barston, à la suite de la présentation d'une pétition adressée au gouverneur général Syddenham soi-disant au nom de «*the Montagnaise Indians who inhabit the north shore of the St. Lawrence, on a portion of the territory claiming by the Honble Hudson's Bay Company as appartenant to the Kings Posts from the Islands of Mingan upwards to Lake St. Johns*» (et qui, pour des raisons obscures, ne parviendra jamais à son destinataire), en 1839-40, nous font présumer que c'est effectivement le cas. Ainsi, comme le souligne le commis Comeau en réaction à cette pétition:

It does not appear sound reasoning in the statement of Petitioners at the end of fourth Paragraph that Indians of other tribes have found an advantage of hunting and trading with the Company in the Kings Post. The frequent intercourse of the later tribes with commerce in civilized countries must have led them to avail themselves of a advantageous market elsewhere, had they not considered the more of our trade more advantageous to them. Yet the same is complained of by Petitioners ⁶⁹.

À cet égard, l'expression «*civilized countries*» paraît manifestement désigner les Malécites du Bas-Saint-Laurent, dont la réserve de Viger a été formée en 1827⁷⁰. Pour sa part, le facteur Donald Smith de Mingan précise à l'endroit de ceux qu'on peut vraisemblablement présumer être des Malécites et/ou des Micmacs:

It is undeniable that Indians from the south shore on the St. Lawrence do hunt on the Kings Posts domain; but is equally true that they not been

introduced into that part of the Country the H.B. Company's Officers. On the contrary, tho equipping them, would have been profitable to the Company, they have on most occasions been denied all advances, in order to preserve to the natives (de leurs postes) the full benefit of the Hunt. I have myself had orders to make them no advances, in consequence of which they were obliged to return to their homes ⁷¹.

Quant aux accusations proférées par la pétition consistant à reprocher à la Compagnie l'«*inhumanité*» de son traitement envers les Amérindiens et voire même la misère ressentie par plusieurs d'entre eux, le facteur en chef Barnston leur dénie toute légitimité et crédibilité, puisque ses signataires semblent de toute évidence davantage motivés par «*leur propre intérêt ou quelque autre obscur dessein*» ⁷². Déclaration qui vise directement la concurrence, que les autorités de l'entreprise paraissent souvent considérer comme l'explication à tous les maux. Ainsi que l'indique l'agent de Mingan, les pétitionnaires désiraient par là «*to release to the Hudson's Bay Company the King's Post domain*». Pour ajouter à la faible représentativité de cette pétition «*des Montagnais des Postes du Roi*», le commis Donald Smith affirme qu'«*aucun de ceux rattachés aux postes de cette section du District (de Mingan) n'a jamais entendu parler de son existence*» ⁷³.

L'ambiguïté de l'identification des Malécites et des Micmacs nous empêche de trancher définitivement la question de leur appartenance. Pourtant, compte tenu de la faible démographie malécite au Bas-Saint-Laurent à l'époque qui nous intéresse - 180 Amérindiens en 1845⁷⁴, contre les 381 Micmacs de Restigouche et Maria vingt ans plus tôt⁷⁵ - nous sommes autorisés à présumer qu'il s'agit plutôt de Micmacs. Cependant, les informations consignées dans les archives de la Compagnie ne nous permettent pas d'argumenter davantage sur ce point.

Enfin, les Montagnais, à l'instar des agents de la Compagnie de la Baie d'Hudson, se rendent aussi sur la Rive-

Sud afin d'y négocier leurs fourrures. Ce n'est probablement pas sans raison, considérant les prix supérieurs versés par les marchands indépendants pour leurs pelleteries (puisqu'ils n'accordent pas d'avances et n'ont pas à entretenir de postes de traite permanents). En octobre 1844, par exemple, déplore le commis Alexandre Comeau des Ilets-Jérémie:

Young Moreau & Leon Bacon have passed a part of the summer in River Betsamiths (sic), spearing salmon, Missetten! have been left here by the latter to be placed to his credit at Tadoussac (sic), the true purpose of these two vagabonds has been to entice three Indians up to where they might employ these (...) cross their furs in commission to the South Shore in this they have partly succeeded as a few of my poorest hunters are gone there and are to try what they can get on credit at Tadoussac (sic), Old Bacon, Old Jerome & Pierre Bacon have just returned from the South Shore! where they proceeded immediately after leaving you (Barnston), when last at Tadoussac ⁷⁶.

À son tour, le journal du poste de Sept-Iles témoigne, en avril 1857, du départ de chasseurs montagnais pour Québec et Gaspé⁷⁷.

Les Montagnais n'hésitent donc pas, en l'occurrence, à user de certains stratagèmes afin d'obtenir un meilleur prix de revient pour leurs fourrures. Ils emploient à cet égard diverses stratégies commerciales susceptibles de s'exercer à leur profit.

Finalement, la tradition des expéditions touristiques entre Rimouski et Betsiamites, telle qu'attestée par la presse bas-laurentienne de 1867 à 1950, et dont nous avons déjà tiré un article⁷⁸, se trouve étayée par le journal du poste de Betsiamites de 1866 à 1868. Ainsi, l'anthropologue Jacques Frenette note dans la version préliminaire de sa thèse de doctorat que

Quelques jours avant le 15 août (1867), des drapeaux de différents pays et colonies étaient accrochés à des mâts érigés

spécialement à cet effet. La Compagnie de la Baie d'Hudson fermait son magasin pour l'occasion. Des touristes se rendaient régulièrement assister à la fête jugée pour le moins exotique où ils pouvaient voir de près les performances de «guerriers montagnais». Des croisières étaient organisées à partir de Québec et Rimouski. Les bateaux arrivaient le 15 et repartaient le lendemain.

L'expédition semble pourtant remporter un moindre succès l'année suivante, car le facteur Matthew Fortescue mentionne qu'à cette occasion, «*the Procession went off very well, there were not many strangers*»⁷⁹. Si ces renseignements ne font dans une certaine mesure que compléter la documentation médiatique déjà recueillie sur le sujet, le journal est plus explicite en 1866, expédition sur laquelle les manchettes régionales restent muettes⁸⁰. En effet, cette année-là en raison de la pluie, la fête de l'Assomption dut être différée au dimanche 19 août:

*The whole of the population from an early hour this morning have been on the alert ready for the Grande fête of the day. Their was High Mass performed at 8 o'clock when 8 couples Hooked together, after Church the Brides were led forth by their lads & were congratulated by the congregation outside. The procession took place after vespers 5 o'clock & I estimated the total number at about 800 Souls. Those neatly dressed, the performance finished up by a dance in François Nepoushou's house*⁸¹.

Outre les 463 Montagnais de la réserve de Bersiamites, assistent à la célébration, des Amérindiens de Godbout, Sept-Iles et Mingan - qui, pour la plupart, ont suivi le missionnaire à son retour des postes d'en-bas («*lower posts*») - des «Naskapis», des touristes (bas-laurentiens, sans doute) et peut-être des colons des établissements côtiers voisins

Cet article, basé sur des archives qui n'ont, jusqu'à tout récemment, jamais été exploitées systématiquement, et encore moins dans une perspective

interrégionale, nous a permis d'illustrer à la fois la nature des activités commerciales menées par la Compagnie de la Baie d'Hudson au Bas-Saint-Laurent (principalement à Rivière-du-Loup et Rimouski), dont le territoire a servi de «relais» secondaire de ses opérations administratives (ce que favorise du reste l'importance croissante de la région sur le plan du développement des infrastructures de télécommunications et de services), et celles de ses concurrents bas-laurentiens et gaspésiens auprès de ses postes de traite et de pêcheries de la Côte-Nord. Nous avons ainsi été à même d'observer les stratégies mises en place par les uns et les autres afin de rejoindre leurs clients amérindiens des deux rives (la suggestion de fonder un établissement à Métis en 1885-86 est suffisamment révélatrice à cet égard). La Compagnie était toutefois placée dans une position défavorable, du fait qu'elle ne pouvait pas toujours offrir les meilleurs prix et devait assumer les frais d'opération de postes de traite permanents. Quant aux engagés de Rimouski et du Bas-Saint-Laurent, ils avaient une piètre réputation. La présence des Micmacs et des Malécites est aussi attestée par ces archives (bien que de façon moins explicite dans le cas de ces derniers), de même que celle des Montagnais sur la Rive-Sud, que ce soit pour y pratiquer leurs activités de subsistance ou y transiger des fourrures. Les relations entre Micmacs et Montagnais ne sont pourtant pas très cordiales, et donnent lieu à des manifestations d'hostilité. Quant à la tenue d'excursions touristiques au poste de Betsiamites au XIXe siècle, les archives consultées complètent la documentation que nous avons déjà amassée sur le sujet. Finalement, un intérêt essentiel de ces archives consiste à témoigner du rôle des concurrents bas-laurentiens et gaspésiens dans le déclin des établissements de la Compagnie de 1842 à 1859.

En terminant, bien que nos recherches dans les archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson demeurent encore préliminaires et ne sauraient être considérées comme exhaustives, soulignons l'exceptionnelle richesse de ce fonds do-

cumentaire. Des recherches approfondies dans ces archives permettraient de documenter encore plus le type des relations entretenues entre le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie, et les postes de la Côte-Nord du XIXe au XXe siècle. En effet, en ne privilégiant souvent que les fonds «majeurs» et spécifiques à leur région d'étude, les historiens ont été contraints à négliger d'autres sources documentaires, qui bien que «périphériques», fournissent un complément indispensable d'information, principalement dans une perspective interrégionale. Cette recherche n'étant pas définitive, il restera à la parachever par l'investigation d'autres documents d'archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui ne faisaient pas partie du premier volet de cette étude, limitée pour l'instant à la période 1834 à 1910.

1. Voir à ce sujet, Jean-Pierre Bélanger, «Les Clarke et la Compagnie de Transport du Bas-Saint-Laurent 1921-1970: Perspectives interrégionales», *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, XVI, 1 (38), (Décembre 1990), 3-10 et «Tourisme chez les Montagnais, 1864 à 1950», *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, XV, 1 (40), (Décembre 1991), 30-38. Voir aussi: Jean-Pierre Bélanger, en collaboration avec Jacques Lemay, *Instrument de recherche: La Côte-Nord dans les médias imprimés du Bas-Saint-Laurent 1867-1957*, Rimouski, UQAR/Institut québécois de recherche sur la culture, 1992, 258 p.
2. Les archives utilisées dans cet article ont été recueillies par l'auteur depuis 1988, pour le compte de la **Société historique de la Côte-Nord** et le projet d'**Histoire de la Côte-Nord** de l'Institut québécois de recherche sur la culture (IQR). Voir à cet égard: Jean-Pierre Bélanger, «Donald Alexander Smith, agent de la Cie de la Baie d'Hudson (1838-1868)», *La Revue d'histoire de la Côte-Nord*, 9 (juin 1988), 9-14 et **Histoire de la Côte-Nord, archives de la Cie de la Baie d'Hudson, B/90/c/1, correspondance du poste des Îlets-Jérémie**. (1845-1959), Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1990, 57 p. Nous remercions notre directeur de recherche, M. **Denys Delâge**, de sa collaboration, ainsi que les anthropologues **José Mailhot** et **Sylvie Vincent**, pour nous avoir fourni certains documents additionnels, et **Jacques Frenette**, pour nous avoir permis d'utiliser la version préliminaire de sa thèse de doctorat encore inédite, sur les politiques commerciales de la Compagnie de la Baie d'Hudson envers les Montagnais de Betsiamites au XIXe siècle. Des remerciements vont également à Mme **Judith Hudson Beattie**, conservatrice des Archives nationales du Québec à Rimouski, et à Mme **Claire Dubé**, des Archives nationales du Québec à Rimouski, dont l'apport précieux a grandement facilité nos recherches. Les opinions exprimées dans cet article n'engagent toutefois que l'auteur.
3. En effet, la plupart des recherches en histoire régionale se sont limitées jusqu'ici à certains fonds particuliers que l'on considérait, à tort ou à raison, comme les plus majeurs, tandis que d'autres documents d'archives de régions périphériques ont dû être ignorés. Ainsi qu'on le verra dans cet article, ceci est particulièrement le cas des Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson, puisqu'elles permettent d'entreprendre les recoupements qui s'imposent entre les différentes régions concernées. Sauf indication contraire, les documents consultés renvoient à la notice bibliographique suivante: Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson, Archives provinciales du Manitoba. À l'avenir, nous y référerons uniquement en indiquant les cotes et les intitulés des diverses séries du fonds. Les documents utilisés étant exclusivement de langue anglaise, les citations présentées en français sont de traduction libre.
4. Jean-Paul Simard, «Onze années de troubles dans les Postes du Roi 1821-1831». *Saguenaysia*, 10, 1 (janvier-Février 1968), p. 2.
5. Maurice Ratelle, *Contexte historique de localisation des Attikameks et des Montagnais de 1760 à nos jours*, Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources, 1987, p. 124.
6. Jean-Paul Simard, *loc. cit.*, p. 2.
7. Pour connaître ces péripéties, voir *Ibid.*, 2-5.
8. **B.214/a/1. Post Journal-Tadoussac (1846-1847)**, 19 septembre 1846. Transaction conservée à la Société historique de la Côte-Nord. Dans tous les cas où les archives de la Compagnie ne s'avèrent pas plus spécifiques, nous employons le générique «**Rive-Sud**», de portée plus générale, plutôt que ceux du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.p
9. Jacques Frenette, «**Des vauriens, de petits trafiquants et une honorable Compagnie.**» *Les relations commerciales entre les Montagnais de Betsiamites et la Compagnie de la Baie d'Hudson (1821-1870)*, Québec, thèse Ph.D, (Sciences Sociales), version préliminaire, Université Laval, 1991, p. 242.
10. **B.17/c/1, Correspondence inward-Bersimis (1867-1870)**, D.A. Smith à W.S. Church, 14 novembre 1868.
11. **B.17/c/1**, D.A. Smith à W.S. Church, 16 novembre 1868.
12. **B.17b/2, Correspondence Books - Bersimis (1860-1874)**, John Cummins à E.M. Hopkins, 9 mars 1868.
13. Jacques Frenette, *op. cit.*, p. 150.
14. *Ibid.*, p. 154.
15. **B.214/c/1. Correspondence inward-Tadoussac (1838-1849)**, Alex Comeau à George Barnston, 1er mars 1847.
16. **B.90/c/1. Correspondence inward-Ile Jeremie (1845-1859)**, J.H. Watt à Colin Rankin, 20 juin 1855.
17. **B.90/c/1**, Alex Comeau à George Gladman, 11 septembre 1855.
18. **B.90/c/1**, J.H. Watt à Colin Rankin, 20 juin 1855; Alex Comeau à George Gladman, octobre 1851.
19. Jacques Frenette, *op. cit.*, p. 130-132.
20. **B.90/c/1**, J.H. Watt à Colin Rankin, 3 avril 1855.
21. **B./z/1**, Miscellaneous items-Ile Jeremie (1844-1859).
22. **B.90/c/1**, Alex Comeau à William Dobson, 19 décembre 1845.
23. **B.17/e/1, Post Report-Bersimis 1874**, contrairement à la plupart des agents, le maître de poste Irvine possède une remarquable longévité à l'emploi de la Compagnie, puisqu'il cumule 46 ans de service en 1890, pour l'essentiel au seul établissement de Sept-Îles. **B.344/e/3. Inspection Report. Bersimis District. Seven Islands Post 1890.**
24. **B.17/c/1**, E.M. Hopkins à W.S. Church, 2 mai 1868.
25. **B.17/b/2**, Colin Rankin à Sir George Simpson, 27 octobre 1868.
26. Cité par Jacques Frenette, *op. cit.*, p. 154.
27. **B.344/e/2, Seven Islands Report 1885-1886.**
28. Jacques Frenette, *op. cit.*, p. 200.
29. **B.214/c/1**, George Simpson à George Barnston, 31 août 1844.
30. **B.214/c/1**, George Simpson à George Barnston, 1er mai 1845.
31. **B.344/e/2**
32. **B.17/e/4. Post Report-Bersimis 1889.**
33. **B.17/e/5. Inspection Report. Bersimis District. Bersimis Post. 1890.**
34. «Rapport du commissaire des terres de la Couronne en Canada pour l'année 1857», *Journaux de l'Assemblée législative du Canada*, appendice No 15, Toronto, John Lovell, 1858.
35. «Rapport annuel du Département des Affaires des Sauvages, pour l'année expirée le 31 décembre 1881», *Documents de la Session du Canada*, 1882. «Rapport annuel du Département des Affaires des Sauvages pour l'exercice terminé le 31 décembre 1888», *Documents de la Session du Canada*, 1889.
36. **B.344/e/5. Seven Islands Report 1906.**
37. **B.344/e/7, Seven Islands Report 1910.** Jacques Frenette, *op. cit.*, p. 81
38. Voir entre autres: **B.90/c/1**. Donald Henderson à George Gladman, 29 mars 1852; James Watt à Colin Rankin, 20 juin 1855
39. Gladman, 29 mars 1852; James Watt à Colin Rankin, 20 juin 1855, **B.344/a/1. Post Journal-Seven Islands (1849-1857)**, 3 août 1851.
40. **B.344/e/1, Report on District-Seven Islands 1844.**
41. **B.214/c/1**, Don A. Smith à George Barnston, 10 octobre 1845.

42. Jules Bélanger, Marc Desjardins et Yves Frenette, **Histoire de la Gaspésie**, Montréal, Boréal Express/Institut québécois de recherche sur la culture, 1981, p. 396.
43. **B.214/c/1**, Don A. Smith à George Barnston, 2 mars 1846. En janvier et février de la même année, le commis Bryson de Musquaro témoigne aussi de l'établissement pour l'hiver des pêcheurs de Baker à Kégashka. À cet égard, il s'y serait rendu, le 3 février, avec deux de ces hommes afin de les empêcher de commercer avec les Amérindiens. C'est sans doute peine perdue, car le 17 avril, l'agent Bryson note que ceux-ci auraient capturé 600 loups-marins pendant l'hiver, **Archives nationale du Canada. Archives sur le commerce des fourrures. Série MG 19. Fonds D.19. Journal de Leslie MacFarlane Bryson (1842-1846)**, collection personnelle de Sylvie Vincent, transcription de Jacques Frenette, copie déposée à la Société historique de la Côte-Nord.
44. **B.214/c/1**, Don. A. Smith à George Barnston, 15 octobre 1845.
45. **B.132/a/2, Post Journal-Mingan (1851-1852)**, coll. personnelle de Sylvie Vincent, **op. cit.**
46. **B./344/a/1**, 21 juin et 26 septembre 1853.
47. **B.132/a/3, Post Journal-Mingan (1853-1960)**, Coll. personnelle de Sylvie Vincent, **op. cit.**
48. **B.344/a/1**, 8 novembre 1854.
49. **B.132/a/3**, Coll. personnelle de Sylvie Vincent, **op. cit.**
50. **B.344/b/1, Correspondence Books-Seven Islands (1850-1860)**, William Stewart à James Watt, 4 septembre 1855.
51. **B.132/a/3**, Coll. personnelle de Sylvie Vincent, **op. cit.**
52. **B.344/a/1**, 10 septembre 1856.
53. **B.344/a/1**, 26 avril, 29, 30 mai, 1er et 6 juin 1857.
54. **B.344/a/1**, 5 juillet et 23 août 1857.
55. **B.132/b/2, Correspondence Books-Mingan (1852-1857)**, coll. personnelle de Sylvie Vincent, **op. cit.** Sur l'établissement permanent de ces pêcheurs, voir en particulier André Lepage, «Cap sur le Nord!» et «La pêche à la morue sur la Moyenne Côte-Nord en 1861». **Saguenayensia**, 29, 1 (1987), 24-30; «Le «petit Paspébiac» du Nord: L'implantation de la Compagnie Robin à Magpie en 1871", **Gaspésie**, XXVI, 4 (104), (Décembre 1988), 31-39. Voir aussi: Paul Charest, «Le peuplement permanent de la Basse Côte-Nord du Saint-Laurent: 1820-1990», **Recherches sociographiques**, 1-2 (Janvier-Août 1970), 59-90, et «Les ressources naturelles de la Côte-Nord ou la richesse des autres: Une analyse diachronique», **Recherches amérindiennes au Québec**, 5,2 (1975), 35-52.
56. Anne-Marie Panasuk et Jean-René Proulx, «Les rivières à saumon de la Côte-Nord ou «Défense de pêcher - Cette rivière est la propriété de...» **Recherches amérindiennes au Québec**, IX, 3 (1979), 206.
57. **B.132/a/1, Post Journal-Mingan (1834-1835)**, coll. personnelle de Sylvie Vincent, **op. cit.**
58. **B.132/c/1**, Don. A. Smith à George Barnston, 2 mars 1846. Outre sa plus grande proximité, il est à se demander pour quelle raison les Micmacs transitent par l'Île Verte, un territoire traditionnel de rassemblement des Malécites, et non vers la Gaspésie, bien qu'ils semblent avoir fréquenté l'endroit depuis la fin du XVI^e siècle. Charles A. Martijn, **Les Micmacs et la mer**, Montréal, Recherches amérindiennes au Québec, 1986, p. 198-200.
59. **B.90/c/1**, Alex Comeau à George Gladman, 11 septembre 1851; William Corbet à Alexandre Comeau, 29 septembre 1851; Alex Comeau à George Gladman, 16 octobre 1851.
60. Charles A. Martijn, **op. cit.**, p. 206-207.
61. «Rapport du Commissaire des Terres de la Couronne en Canada pour l'année 1857», **op. cit.**
62. **B.214/c/1**, Alex Comeau à George Barnston, 13 janvier 1847.
63. Jules Bélanger, Marc Desjardins et Yves Frenette, **op. cit.**, p. 153-172. Charles A. Martijn, **op.cit.**, p. 214. Gérard L. Fortin et Jacques Frenette. «L'acte de 1851 et la création de nouvelles réserves indiennes au Bas-Canada en 1853», **Recherches amérindiennes au Québec**, XIX, 1 (1989), 31-37.
64. **B.17/e/3. Post Report-Bersimis 1886.**
65. **B.79/z/1, Miscellaneous items-Bersimis (1851-1859)**, coll. personnelle de Sylvie Vincent, **op. cit.**
66. **B.17/z/1, Miscellaneous items-Bersimis (1844-1870)**, «List of Outstanding debts at Goodbout Out 1859».
67. **B.132/e/3. Inspection Report. Mingan Post. Mingan District, 1890**, «Mingan Post. List of Indian Balances 31st May 1889, & amount of Advances during Current outfit».
68. Charles A. Martijn, **op. cit.**, p. 207.
69. **B.90/z/1**, «Notes in refutation of the indian Petition». Alex Comeau, 1844. **Nous soulignons.**
70. Antonio Lechasseur, «Les Amérindiens: Préhistoire et histoire de 9 000 ans avant aujourd'hui à 1970» (Version préliminaire d'un chapitre de **l'Histoire du Bas-Saint-Laurent**), Rimouski, Institut québécois de recherche sur la culture, 1985, p. 66.
71. **B.214/c/1**, Don. A. Smith à George Barnston, 21 janvier 1845.
72. **B.214/c/1**, George Barnston à D.A. Smith, 25 novembre 1844.
73. **B.214/c/1**, Don. A. Smith à George Barnston, 21 janvier 1845.
74. Antonio Lechasseur, **op.cit.**, p. 62.
75. Jules Bélanger, Marc Desjardins et Yves Frenette, **op. cit.**, p. 152. L'intervalle de vingt ans existant entre les deux recensements ne prête pas nécessairement à conséquence, car les auteurs constatent que «de 1850 à 1920, la population micmaque gaspésienne reste stationnaire» et varie peu. **Ibid.**, p. 300. Les statistiques démographiques contenues dans les rapports annuels du département des Affaires Indiennes, de 1878 à 1885, confirment cette assertion. Malgré la fiabilité souvent discutabile de ces recensements, la population micmaque de Restigouche, Maria et du bassin de Gaspé, passe de 592 à 615 individus entre 1877 et 1884. Pour la même période, les effectifs malécites augmentent de 108 à 173 personnes. «annual Report of the Department of the Interior for the year ended 30th June 1877», **Sessionnal Papers of Canada**, 1878. «Annual Report of the Department of Indian Affairs for the year ended 31 st December 1884», **Sessionnal Papers of Canada**, 1885. Au début du XX^e siècle, on observe un certain recul démographique, car en 1911, on dénombre 357 Micmacs à Restigouche et 115 à Maria. Jules Bélanger, Marc Desjardins et Yves Frenette, **op. cit.**, p. 300. La même année, les effectifs malécites du Bas-Saint-Laurent n'atteignent plus que 83 individus, phénomène lié à un fort mouvement de dispersion, tant vers Rivière-du-Loup, Cacouna, l'Île Viger en 1869. Antonio Lechasseur, **op. cit.**, p. 62-91.
76. **B.214/c/1**, Alex Comeau à George Barnston, octobre 1844.
77. **B.344/a/1**, 30 avril 1857.
78. Jean-Pierre Bélanger, «Tourisme chez les Montagnais, 1864 à 1950», **loc. cit.**, 30-38.
79. Cité par Jacques Frenette, **op. cit.**, p. 294.
80. Jean-Pierre Bélanger, **loc. cit.**, p. 31.
81. Cité par Jacques Frenette, **op. cit.**, p. 294